

Informations pratiques

La C.C.B.V.L propose un service d'accueil des enfants au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) situés sur son territoire.

Conditions d'accueil

Pour être accueilli au sein d'un des A.L.S.H de la C.C.B.V.L, un enfant doit remplir deux conditions :

- être scolarisé,
- être âgé d'au moins 3 ans au premier jour de présence (sauf à Marchenoir, 4 ans).

Dossier d'inscription

L'inscription d'un enfant au sein d'un A.L.S.H de la C.C.B.V.L nécessite de remplir un dossier administratif. Ce dossier sera valable jusqu'au 31 août 2023, mais toute modification des renseignements en cours d'année doit être communiquée au responsable de la structure dans les plus brefs délais.

Pour être complet, le dossier administratif d'un enfant doit contenir les éléments suivants :

- le document « Fiche enfant ALSH CCBVL » (fiche individuelle de renseignements),
- une attestation d'assurance en Responsabilité Civile,
- une photocopie des vaccinations de l'enfant (DTPolio obligatoire),
- les coupons-réponses du règlement intérieur des A.L.S.H signés.

Pour chaque séjour, une fiche spécifique de réservation est à compléter durant la période dédiée aux inscriptions.

Tarifification

Les tarifs journaliers des A.L.S.H de la C.C.B.V.L sont basés sur les revenus des familles. Une tarification modulée est pratiquée en fonction du quotient familial. Le service Jeunesse appliquera la tarification adaptée au quotient familial de chaque famille selon les éléments récupérés :

- pour les allocataires de la CAF, via le service Cdap de la CAF. Dans le cas où une famille ne souhaiterait pas que notre service accède à ses données personnelles via ce service, celle-ci devra fournir tous les documents nécessaires à l'établissement de son quotient familial selon le même mode de calcul que la CAF,
- pour les allocataires de la MSA, sur présentation d'un justificatif de quotient familial daté de moins de trois mois au premier jour du séjour.

Les familles bénéficiaires de Bons Vacances de la CAF ou d'aides spécifiques doivent nous fournir les documents lors de l'inscription.

Nos partenaires



Accueils de Loisirs Sans Hébergement

HIVER 2023



Mot de la Vice-Présidente

Mesdames, Messieurs, Chères familles,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2023. En effet au nom de tous les élus de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une bonne santé, de petits et grands bonheurs et de beaux projets personnels et professionnels.

Nous, élus, avons à cœur de proposer des loisirs de qualité et accessibles à tous les enfants du territoire. En cette période difficile qui fait suite à la crise sanitaire, marquée par une inflation inédite et la guerre en Ukraine, c'est plus que jamais une de nos priorités. Nous allons donc poursuivre le travail autour du projet éducatif communautaire, socle des valeurs éducatives du territoire.

Les agents de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, eux, s'occupent déjà de l'organisation des prochains séjours. Vous trouverez en conséquence dans ce dépliant les informations nécessaires à l'accueil de vos enfants dans nos structures pour la période des vacances d'Hiver 2023.

J'attire votre attention sur l'accueil de loisirs de Oucques-Marchenoir qui aura lieu exceptionnellement à Oucques durant les prochaines petites vacances de février et de printemps. La salle des fêtes de Marchenoir sera en effet inaccessible durant cette période en raison des travaux du projet de chaufferie bois. J'espère que ce changement ne perturbera pas trop votre organisation.

Bonne année à toutes et tous.



Catherine BLOQUET-MASSIN



Informations pour les A.L.S.H du territoire de la C.C.B.V.L

	Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Oucques la Nouvelle	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Lieu d'accueil	Ecole "les moulins" - 5 rue des grenouilles	Salle des Fêtes - rue de Saint Laurent	Ecole maternelle - 5 rue du camping	Pôle Jeunesse - 26 rue du sergent Bernard	35 rue Lucien Mignat	10 rue du clos
Période de fonctionnement	Du 13 au 24 février 2023	FERMÉ (pour travaux) Accueil des enfants à l'ALSH de Oucques la Nouvelle	Du 13 au 24 février 2023	Du 13 au 24 février 2023	Du 13 au 17 février 2023	Du 13 au 17 février 2023
Horaires d'ouverture de l'A.L.S.H	8h30-17h		8h30-17h	8h30-17h	8h30-17h	9h-17h
Horaires de garderie	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15		matin : 7h15-8h30 / soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-8h30 soir : 17h-18h15	matin : 7h15-9h soir : 17h-18h30
Modalités de fonctionnement	Inscription à la journée	Inscription 4 jours minimum par semaine	Inscription 4 jours minimum par semaine	Inscription à la journée	Inscription à la journée	
Contacts	Karine TARIN 06.49.53.27.72 alsh.josnes@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 06.77.16.50.83 alsh.marchenoir@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE 06.77.16.50.83 alsh.oucques@beaucevaldeloire.fr	Christophe BOUTON / Mathias POILONG 02.54.33.38.42 alsh.mer@beaucevaldeloire.fr	Amélie PELE / Julien BUNAS 07.57.42.62.63 alsh.suevres@beaucevaldeloire.fr	Nathalie RUBLON 06.17.92.05.03 cloisirs.villex@orange.fr

Inscriptions

	Service Jeunesse de la C.C.B.V.L					Association Familles Rurales
	Josnes	Marchenoir	Oucques la Nouvelle	Mer	Suèvres	La Chapelle Saint Martin
Période d'inscription	Du samedi 14 janvier à 9h au mercredi 18 janvier à 9h					Inscriptions possibles entre 14h30 et 18h30 uniquement sur rendez-vous
Modalités d'inscription	Uniquement par mail à l'adresse suivante : inscriptionsALSH@beaucevaldeloire.fr					les jeudi 19, vendredi 20, lundi 23 et mardi 24 janvier 2023 jusqu'à épuisement des places.

Tarifs des A.L.S.H de la C.C.B.V.L appliqués pour les vacances

A.L.S.H (8h30 - 17h)

Quotient familial	Tarifs journaliers					
	C.C.B.V.L			Hors C.C.B.V.L		
	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA	Brut	Allocataire CAF	Allocataire MSA
≥ 1201	16,79 €	12,16 €	12,16 €	33,58 €	28,95 €	28,95 €
801 à 1200	15,77 €	11,14 €	11,14 €	31,54 €	26,91 €	26,91 €
≤ 800	14,75 €	10,12 €	10,12 €	29,50 €	24,87 €	24,87 €

LES PERSONNES APPORTANT LEUR REPAS POUR RAISONS MEDICALES BENEFICIERONT D'UNE TARIFICATION SPECIFIQUE, RENSEIGNEMENTS AUPRES DE VOTRE STRUCTURE.

Prestation journalière	
MSA	4,63 €
CAF	4,63 €

Garderie du matin (7h15-8h30) et/ou du soir (17h-18h15)

Quotient familial	Forfait "à la journée"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Josnes et Suèvres	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	2,39 €	4,79 €
801 à 1200	2,13 €	4,27 €
≤ 800	1,87 €	3,75 €

Quotient familial	Forfait "à la semaine"	
	Uniquement pour les A.L.S.H de Oucques la Nouvelle et Mer	
	C.C.B.V.L	Hors C.C.B.V.L
≥ 1201	7,96 €	15,92 €
801 à 1200	7,44 €	14,88 €
≤ 800	6,92 €	13,84 €

Les aides spécifiques (bons vacances, comités d'entreprises, etc...) sont à déduire des tarifs ci-dessus.

EXEMPLES DE FACTURATION :

Exemple N°1 : Une famille allocataire CAF habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 1047, qui inscrirait ses deux enfants une semaine complète à l'ALSH de Mer, avec garderie plusieurs jours, paierait : (11,14 €/jour x 5 jours) + 7,44 € = 63,14 € x 2 enfants = 126,28 €

Exemple N°2 : Une famille allocataire MSA habitant le territoire de la C.C.B.V.L, dont le Quotient Familial est de 638, qui inscrirait chacun de ses trois enfants trois jours à l'ALSH de Suèvres, avec garderie chaque jour, paierait : (10,12 €/jour x 3 jours) + (1,87 €/jour x 3 jours) = 35,97 € x 3 enfants = 107,91 €